Emploi: lutte contre la discrimination, orientations pour l'initiative communautaire EQUAL

1999/2186(COS) - 13/10/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF: établir les lignes directrices des programmes d'initiative communautaire (PIC) pour lesquels les États membres sont invités à soumettre des propositions dans le cadre de l'Initiative EQUAL. CONTENU: la Commission européenne a approuvé un projet de lignes directrices pour l'Initiative communautaire EQUAL, dont l'objectif est la coopération transnationale pour la promotion de pratiques nouvelles de lutte contre les discriminations et inégalités de toute nature en relation avec le marché du travail. Par ailleurs, l'insertion sociale et professionnelle des demandeurs d'asile sera dûment prise en compte dans le cadre d'EQUAL. La nouvelle initiative s'inspirera donc des enseignements tirés des actuels programmes EMPLOI et ADAPT. Les innovations réussies et les bonnes pratiques développées dans le cadre d'EQUAL devraient faire l'objet d'une large diffusion et être, le cas échéant, intégrées dans les programmes courants des Fonds structurels. Le premier groupe de domaines thématiques, qui servira de base au premier appel à projets, est le suivant: - faciliter l'accès et le retour au marché de l'emploi afin de promouvoir un marché de l'emploi ouvert à tous, - lutter contre le racisme au travail, - ouvrir à tous le processus de création d'entreprises, - améliorer la qualité des emplois dans l'économie sociale (troisième secteur), - développer des pratiques d'intégration sur le lieu de travail et la formation professionnelle permanente, - introduire les technologies de l'information, prévoir le changement et améliorer les qualifications, - développer de nouvelles formes d'organisation du travail pour concilier vie familiale et professionnelle, - réduire les écarts entre hommes et femmes et favoriser la mixité des emplois. La participation globale du Fonds social européen à l'Initiative EQUAL pour la période 2000-2006 est estimée à 2 847 millions EUR.